

COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2018

Étaient présents :

	Collège public	Collège privé
Membres votants :	DUMOULIN François	AGUETTANT Nathalie
6 publics	FLAMANT Bernard	ANGLEROT Gilles
8 privés	GILLOT André	BAUBE Dominique
	GORSE-CAILLOU Isabelle	BLANCHARD Pierre
	SARAGOSA Sylvain	CHERON Yves
	VERMEULEN Bruno	D'ARRENTIERES Delphine
		DEZOBRY Patrick
		GUICHARD Hélène
Membres non votants :	MENERAT Patrice	OCANA Annie
		TAUZIEDE Christian

Assistaient également :

BAUDIER Corinne	CMA de l'Oise
CAPRON Sylvie	Directrice du PNR
KLINGELSMIDT Florian	Animateur LEADER
MARTY Véronique	Oise Tourisme
SOUVERAIN Brigitte	Chargée de mission Tourisme au PNR

Excusés :

BEHAGUE Sarah, DELACOMMUNE DE GRAVE Constance, DE MOUSTIER Philibert, DESHAYES François, DRAY Daniel, ENJOLRAS Philippe, LECLERCQ Serge, MOUTIEZ Laurence (Région Hauts-de-France)

1 – Informations générales sur le programme (voir diaporama en annexe I)

- M. GILLOT, Président du GAL, constate que les conditions du double quorum sont réunies et introduit la réunion. Il rappelle que LEADER est un programme européen permettant d'accompagner des projets contribuant au développement des territoires ruraux. Il explique que cette 2^e réunion marque le démarrage de la mise en œuvre concrète du programme, avec l'audition d'un premier porteur de projet. Avant de poursuivre, il propose de procéder à un tour de table afin que chacun puisse se présenter. M. KLINGELSCHMIDT précise que Mme Véronique MARTY, en charge du tourisme vert à Oise Tourisme, et Mme Brigitte SOUVERAIN, chargée de mission Tourisme au PNR, sont présentes à la demande du GAL afin d'apporter leur expertise technique sur le projet présenté.
- M. KLINGELSCHMIDT rappelle brièvement les décisions prises lors de la réunion précédente du 25 septembre 2017. Il explique que les fiches-actions, validées à cette occasion, ont fait ensuite l'objet d'allers-retours entre le GAL et les services de la Région Hauts-de-France et de l'ASP afin d'apporter des précisions règlementaires. Elles ont été validées définitivement par ces deux organismes au mois de février 2018. La convention tripartite complète, dont le contenu a été approuvé par toutes les parties concernées, attend désormais la signature du directeur régional de l'ASP. Elle devra ensuite être signée par le Président du GAL et par celui du PNR, puis enfin par le Président de la Région. D'après les délais estimés par les services de la Région, on peut s'attendre à ce que la convention soit signée par tous et applicable vers le mois de juin 2018.
- En attendant la signature de la convention, le GAL a la possibilité d'émettre des avis d'opportunité sur des projets, qui devront être confirmés par une décision définitive une fois la convention signée. L'intérêt est notamment de permettre la réalisation des projets sans remettre en cause leur éligibilité à une aide LEADER. En outre, cela permet au Comité de programmation de se mettre en situation réelle d'évaluer les projets et d'ajuster éventuellement la méthode de sélection si besoin.
- Suite à une question, M. KLINGELSCHMIDT détaille le circuit de sélection des projets tels qu'il a été prévu (voir diapos 14-15). M. TAUZIEDE demande si des appels à projets sont prévus, afin que le Comité puisse évaluer et comparer plusieurs dossiers en même temps pour une sélection plus équitable. M. KLINGELSCHMIDT répond que cette possibilité de comparaison serait souhaitable et que des appels à projets sont effectivement prévus, mais qu'il n'est cependant pas certain que plusieurs dossiers comparables soient présentés en même temps au Comité. En effet, chaque projet a son propre calendrier et les échéances imposées par le programme LEADER sont déjà contraignantes pour les porteurs de projets. Il n'est donc pas opportun de retarder trop longtemps le démarrage des projets en attendant de disposer de plusieurs dossiers similaires.

2 – Validation de la grille de sélection (voir annexe II)

- M. KLINGELSCHMIDT rappelle que la grille de sélection a déjà fait l'objet d'un long travail d'écriture et d'ajustement suite à des tests. Il explique que la grille est soumise à validation afin d'être immédiatement utilisable pour évaluer le projet qui va nous être présenté. Elle devra cependant être re-validée formellement après la signature de la convention.

- M. GILLOT explique que le bonus aux projets transversaux, inscrit dans la grille à la suite du premier critère, apparaît en définitive peu maniable et induit un risque de confusion entre les fiches-actions (chaque projet devant bien s'inscrire dans une seule fiche-action). Il propose donc de le supprimer. Le Comité approuve cette modification à l'unanimité.
- M. DEZOBRY demande des précisions sur le critère « Qualité environnementale des produits » applicable à la fiche-action 5. Il est répondu que ce critère, comme la plupart des autres, n'est pas obligatoire mais a pour but de donner un léger avantage aux projets labellisés AB, HVE ou en conversion. M. ANGLEROT fait remarquer que certaines exploitations respectent les conditions du label AB (voire vont au-delà), mais ne le demandent pas pour des raisons de coût. M. KLINGELSCHMIDT répond qu'il est conscient de cette situation, mais que le GAL n'a pas les moyens de contrôler lui-même le respect d'un cahier des charges sur le mode de production des exploitations et qu'il est donc forcé de s'appuyer sur les labels existants.

En l'absence d'autres observations, la grille de sélection est approuvée à l'unanimité.

Les membres du Comité approuvent également la diffusion de la grille aux porteurs de projets potentiels pour assurer la transparence des critères de sélection.

3 – Avis d'opportunité sur un projet (voir fiche de présentation en annexe III)

Intitulé du projet :	« BOB E-BIKE », création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
Porteur de projet :	M. Antoine BOBINET (SASU en cours de création)
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : sud de l'Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

- M. GILLOT accueille M. BOBINET et rappelle les règles et enjeux de l'exercice : 15 à 20 minutes de présentation, suivies de 20 à 25 min. de questions-réponses. A la suite de ce temps, le Comité évaluera le projet à l'aide de la grille de sélection et émettra un avis d'opportunité. Celui-ci ne constitue pas une décision d'attribution. L'attribution éventuelle d'une subvention ne pourra en effet se faire que sur la base d'un dossier complet et après signature de la convention tripartite GAL – Autorité de gestion – ASP. Les observations formulées par les membres du Comité pourront contribuer à alimenter le projet, et permettre si besoin un réajustement de celui-ci avant le dépôt du dossier final de demande de subvention.
- **Présentation du projet par M. BOBINET (voir diaporama et business plan en annexes IV et V)**

Plan de financement prévisionnel pour le calcul du montant de subvention envisagé :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Camion (achat + aménagement)	28 500 €	- Subventions publiques :	
Remorque + attelage	9 600 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 020 €
Vélos (14 VAE + 16 vélos standards)	22 200 €	LEADER (30 %)	21 030 €
Petit matériel vélo	5 800 €	- Fonds privés :	
Site internet et communication	4 000 €	Financement participatif	6 000 €
		Autofinancement	29 050 €
TOTAL :	70 100 €	TOTAL :	70 100 €

Pour rappel, le taux maximum d'aide publique est de 50 % dans le cas d'un projet porté par une entreprise.

▪ **Questions-réponses :**

- Mme GORSE-CAILLOU demande si M. BOBINET a fait de la prospection dans d'autres territoires pour savoir si ce type d'offre fonctionnait bien. Celui-ci répond que le produit proposé n'est pas nouveau à l'échelle nationale et qu'il existe d'ailleurs notamment dans de nombreux PNR, avec de bons résultats.

- M. FLAMANT demande si M. BOBINET va solliciter le PNR pour obtenir des données sur le territoire et alimenter le contenu des parcours proposés. Celui-ci répond qu'il a prévu de s'appuyer sur des « experts » du territoire pour proposer, à terme, des promenades accompagnées de qualité. Pour l'instant, les premiers circuits envisagés s'appuient déjà sur les fiches de randonnée publiées par le PNR.

- M. DUMOULIN souhaite savoir quelle assistance sera offerte aux clients en cas de problème au cours de leur promenade. M. BOBINET explique qu'un kit anti-crevaison leur sera fourni, ainsi qu'un numéro de téléphone à appeler si une intervention est requise. Il rappelle en outre qu'un quota de 500h de salariat est prévu pour la 1^{ère} année, afin de l'aider à gérer les différentes tâches tout en restant disponible pour les clients.

- M. DUMOULIN demande également quelle sera la nature exacte des relations avec les établissements partenaires (hôteliers, sites touristiques, etc.) M. BOBINET explique qu'il souhaite se positionner en tant que prestataire de ces établissements, avec un partage des marges réalisées entre l'entreprise et le partenaire. Ainsi, dans le cadre de ces partenariats, le client final réalisera la transaction directement avec l'établissement concerné.

- M. ANGLEROT s'interroge sur les conditions de sécurité pour les futurs clients, les aménagements cyclables étant encore largement insuffisants sur le territoire. M. BOBINET répond qu'il ne peut intervenir directement sur des aménagements cyclables, mais qu'il espère que l'existence d'une offre touristique telle que celle qu'il souhaite proposer pourra inciter les collectivités compétentes à renforcer rapidement ces aménagements. Il précise que des gilets fluorescents seront fournis aux clients.

- Suite à une question de Mme D'ARRENTIERES, M. BOBINET précise que l'offre sera saisonnière et proposée sur environ la moitié de l'année.

- M. MENERAT souligne le fait qu'avoir un client (le parc Astérix) très majoritaire dans le chiffre d'affaires de l'entreprise peut être un danger pour l'avenir de l'entreprise. M. BOBINET répond qu'il a sollicité en priorité le parc Astérix afin d'assurer le lancement de l'entreprise la 1^{ère} année, mais que cette situation n'a pas vocation à perdurer les années suivantes. Une diversification est en effet souhaitée vers davantage d'établissements partenaires, et à terme vers la fourniture d'offres de séjour packagées avec un positionnement en tant qu'agence réceptive locale.

- M. MENERAT demande également des précisions sur le plan de communication de l'entreprise. M. BOBINET répond que celui-ci s'appuiera notamment sur un site internet et une stratégie de communication numérique, ainsi que sur les offices de tourisme.

- M. DUMOULIN fait remarquer que l'achat de 20 vélos représenterait un investissement minime pour le parc Astérix. Ce qui intéresse le parc n'est pas tant la fourniture des vélos que la prestation qui l'accompagne. Il recommande donc à M. BOBINET de proposer au parc Astérix l'acquisition des vélos dont il a besoin pour ses clients, afin de libérer plus de vélos pour les autres offres qui seront proposées par BOB E-BIKE, sans investissement supplémentaire pour l'entreprise.

- Mme MARTY demande pourquoi la vente de vélos n'est pas incluse dans le business plan et si celle-ci est prévue. M. BOBINET répond qu'effectivement, d'après les retours d'autres loueurs de vélos, l'activité de vente est un complément utile voire même indispensable à la location et pourra à terme représenter environ 10 % du chiffre d'affaires.

- Mme OCANA demande si M. BOBINET a entrepris des démarches auprès de l'ONF et de l'Institut de France afin de s'assurer de leur accord pour réaliser des activités en forêt de Chantilly et dans les forêts domaniales. M. BOBINET répond qu'il a déjà rencontré le Général MILLET, qui s'est montré favorable au projet, mais qu'il n'a pas encore pris contact avec l'ONF. Mme MARTY indique par ailleurs que, selon la nature exacte des prestations réalisées, celles-ci peuvent être considérées comme des activités sportives et nécessitent dans ce cas l'obtention d'un diplôme adéquat.

M. BOBINET remercie les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quitte la salle.

▪ **Évaluation du projet**

M. KLINGELSCHMIDT précise qu'un comité technique constitué de différents partenaires (CC de l'Aire cantilienne, Département de l'Oise, Région Hauts-de-France, Oise Tourisme, Office de Tourisme de Chantilly, CCI de l'Oise, Initiative Oise Sud, équipe technique du PNR, Autorité de gestion) a été sollicité par voie de consultation écrite afin d'apporter un avis technique sur le projet. Il résume brièvement les réponses reçues (*voir diapo 11*), en précisant que Mmes MARTY et SOUVERAIN sont présentes pour apporter directement leur expertise. Le Comité procède au remplissage de la grille de sélection (*voir annexe VI*), de manière collective, en débattant pour arriver à un consensus sur chaque critère. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (*les numéros renvoient aux critères*) :

Critères généraux :

- 1 : Le projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la fiche-action 2.

- 2 : En proposant une offre touristique nouvelle, qui fait défaut sur le territoire, le projet est susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la fréquentation du territoire. Le public visé (clientèle des hôtels, du parc Astérix, clients venant en train, en vélo itinérant, ou pour un séjour) est clairement extérieur au territoire du PNR. Le projet crée immédiatement un emploi (celui du porteur de projet) et d'autres pourront suivre si l'entreprise se développe. Les coûts sont relativement faibles au regard du potentiel touristique du projet. Des investissements supplémentaires (davantage de vélos) pourraient même être ajoutés pour correspondre au niveau d'ambition du projet.

- 3 : Bien que le projet contribue indéniablement au développement d'une offre de tourisme durable, respectueuse de l'environnement, cet aspect a été peu abordé au cours de la présentation et pourrait largement être développé. En particulier, il serait intéressant que le porteur de projet développe sa connaissance des milieux naturels et sensibilise ses clients à cet enjeu, en les incitant notamment à rester sur les circuits proposés.

- 4 : L'offre n'existe pas pour l'instant sur le territoire du PNR ni à proximité immédiate. Par ailleurs, la démarche de partenariat commercial engagée avec les établissements hôteliers et sites touristiques est intéressante et innovante.

- 5 : L'échelle du projet correspond au territoire du PNR et semble pertinente.

- 6 : Le porteur a sollicité de très nombreux partenaires en amont du lancement du projet. A terme, l'entreprise va développer des offres sur-mesure qui permettront une adaptation fine à différents types de publics.

- 7 : Le business plan, dans son état actuel, est insuffisant pour juger de la viabilité économique du projet. Le Comité décide donc ne pas se positionner sur ce critère en attendant la fourniture d'éléments complémentaires, incluant notamment les états financiers prévisionnels de l'entreprise sur 3 ans et un plan de trésorerie pour la 1^{ère} année. Mme GUICHARD précise que le projet sera examiné prochainement par un comité d'Initiative Oise, ce qui permettra peut-être d'obtenir un avis complémentaire sur sa viabilité économique.

Critères spécifiques à la fiche-action 2 :

- A : Les circuits proposés aux clients s'appuieront notamment sur les fiches de randonnées publiées par le PNR. En revanche, l'ONF n'a pas été contacté pour le moment alors que le porteur de projet compte proposer une grande part de circuits en forêt.

- B : Les circuits du PNR sont basés sur des attraits patrimoniaux et les fiches correspondantes peuvent être utilisées pour valoriser ceux-ci. En outre, le porteur a prévu à terme de recourir à des experts du territoire pour proposer des promenades accompagnées.

- C : Le plan de communication proposé semble complet et adapté au projet.

- D : Le projet prévoit une prise en charge possible depuis les gares. La mise à disposition de GPS sera proposée en option. En revanche, les circuits ne seront pas forcément jalonnés et l'entreprise devra être particulièrement vigilante à fournir une feuille de route claire et lisible et à vérifier la sécurité des itinéraires proposés.

- E : La marque « Valeurs Parc naturel régional » peut s'appliquer exclusivement aux prestations d'accompagnement et non à la seule location des vélos. Le projet semble a priori cohérent avec les valeurs de la marque, mais à ce stade la prestation d'accompagnement n'est pas encore précisément définie et sa réponse aux critères de la marque reste donc hypothétique.

Note finale et observations générales :

Le projet présenté ce jour obtient une note de 19/26, à laquelle viennent s'ajouter 2 points bonus (porteur privé), soit une note finale de **21/26**. Une fois le business plan complété avec les documents demandés (voir critère 7 ci-dessus), la note pourra, si les documents sont satisfaisants, être revue à la hausse (1 à 3 points supplémentaires).

Avec ce score, le projet obtient d'ores et déjà un **avis d'opportunité favorable**, assorti des observations suivantes :

- Le business plan du projet devra être complété, notamment par la fourniture des états financiers prévisionnels sur 3 ans et d'un plan de trésorerie pour la 1^{ère} année.
- Une formation à la réparation de vélos et à l'accompagnement de groupes (ou l'embauche d'une personne diplômée) est nécessaire et conditionne la bonne réussite du projet.
- Il faudra trouver les accords nécessaires avec les gestionnaires des chemins (ONF, Institut de France...) qui seront empruntés par les groupes constitués.
- Il serait intéressant de développer la dimension environnementale du projet, en prévoyant de sensibiliser les clients à la richesse écologique des milieux traversés et à leur préservation.
- Le nombre de vélos prévu initialement paraît insuffisant. Le Comité suggère d'en augmenter le nombre pour l'offre « Chantilly ». A cet effet, le porteur pourrait proposer au Parc Astérix d'acquérir lui-même les vélos nécessaires « pour l'offre « Parc Astérix ».

4 – Point d'information

- M. KLINGELSMIDT explique qu'une réunion du Comité de programmation sera nécessaire suite à la signature de la convention tripartite, car l'Autorité de gestion exige une approbation et une transmission du règlement intérieur dans les deux mois qui suivent la signature. Ce sera également l'occasion d'approuver définitivement la grille de sélection. Si le dossier de M. BOBINET est complet et instruit d'ici là, l'attribution d'une subvention pourra également être proposée. Par ailleurs, une communication plus large sur le programme sera lancée à compter du mois d'avril, ce qui devrait se traduire par le dépôt de nouvelles fiches-projets. Un premier comité d'audition pourra donc prendre place au courant de l'été pour auditionner les porteurs et rendre un avis préalable sur ces projets.
- M. KLINGELSMIDT présente succinctement les différents projets pour lesquels un contact a déjà eu lieu (*voir diapos 16 à 20*). Il précise que certains contacts remontent à un an et que les projets ont pu évoluer, voire être abandonnés depuis. D'autres bénéficiaires potentiels ont été rencontrés, cependant ils n'ont pas formulé de projet suffisamment précis pour l'inscrire dans cette liste. La nette prédominance de la fiche-action 1 (patrimoine) devrait être corrigée avec le lancement d'une véritable campagne de communication, qui permettra à tous les bénéficiaires potentiels d'être informés de l'existence du programme.
- Le règlement intérieur a été légèrement retravaillé suite aux observations formulées par le Comité de programmation le 25 septembre 2017. Il sera présenté pour validation lors d'une prochaine réunion du Comité, après signature de la convention tripartite.

Clôture de réunion

En l'absence de questions diverses, la séance est close. M. GILLOT remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

André GILLOT



Président du Comité de programmation
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

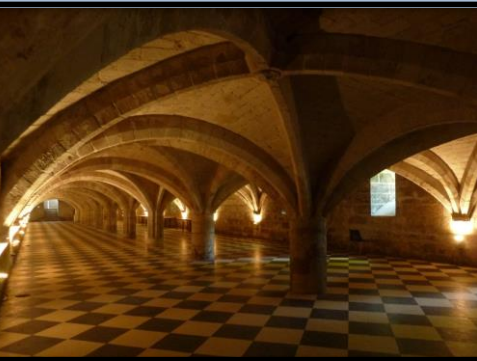
ANNEXES :

- I – Diaporama présenté lors de la réunion
- II – Grille de sélection approuvée (*modification incluse*)
- III – Fiche de présentation du projet « BOB E-BIKE »
- IV – Support de présentation du projet « BOB E-BIKE »
- V – Business plan du projet « BOB E-BIKE »
- VI – Grille de sélection complétée pour le projet « BOB E-BIKE »

Contact : Florian KLINGELSMIDT, animateur LEADER
03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



UNION EUROPÉENNE



Région
Hauts-de-France

Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



Sommaire

- 1 – Informations générales sur le programme
- 2 – Validation de la grille de sélection
- 3 – Avis d'opportunité sur un projet
- 4 – Point d'information
- 5 – Questions diverses

POINT I : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROGRAMME



I – Informations générales sur le programme

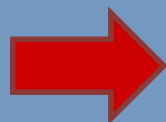
- **Rappel sur la séance précédente du 25/09/2017 :**
 - Election du Président et du Vice-président
 - Validation des fiches-actions
 - Enrichissement de la grille de sélection et du règlement intérieur

- **Actualité du programme :**
 - Les fiches-actions et toutes les autres pièces de la convention tripartite ont été validées par la Région et l'ASP en février. La convention est actuellement à la signature du directeur régional de l'ASP.
 - D'après la Région, le processus de signature lui-même peut encore prendre plusieurs mois ➡ **Hypothèse : juin**



I – Informations générales sur le programme

- Avant la signature de la convention, le GAL a la possibilité d'émettre des avis d'opportunité sur des projets, afin d'éviter de retarder leur réalisation. Les projets concernés devront repasser au Comité pour validation après la signature de la convention.
 - ➡ Proche du circuit « normal » de traitement des dossiers choisi par le **GAL**, pas de différence pour le porteur de projet.
 - ➡ Permet de démarrer la mise en œuvre concrète du programme et de faciliter ainsi l'atteinte des objectifs annuels de consommation.



Un premier projet présenté pour avis d'opportunité aujourd'hui.

POINT 2 : VALIDATION DE LA GRILLE DE SÉLECTION



2 – Validation de la grille de sélection

25 sept.
2017

- Échanges sur une proposition de grille de sélection :
 - ➡ *Donner plus de poids aux critères spécifiques à chaque fiche-action.*

Novembre

- Avis de l'Autorité de gestion (AG) sur la grille de sélection :
 - ➡ *Éviter le regroupement de plusieurs notions dans un seul critère à fort coefficient. Préférer plusieurs "petits" critères pour plus d'objectivité.*
 - ➡ *Mettre en place un critère binaire et éliminatoire déterminant si le projet entre dans la stratégie du GAL.*

Décembre
- janvier

- 2 séances de travail sur la grille de sélection, avec un test sur des projets réels présentés à d'autres GAL ayant des stratégies proches.

21 mars
2017

- Grille retravaillée et affinée
Validation de la grille pour procéder à l'examen d'un projet

- ➡ **L'AG impose de re-valider formellement la grille de sélection après la signature de la convention.**



POINT 3 : AVIS D'OPPORTUNITÉ SUR UN PROJET



3 – Avis d’opportunité sur un projet

- Intitulé du projet :** « BOB E-BIKE », création d’une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
- Porteur de projet :** M. Antoine BOBINET (SASU en cours de création)
- Localisation :** Siège à Chantilly / Rayon d’action : sud de l’Oise
- Fiche-action :** 2. Développer les itinéraires et activités de découverte

- Objectifs :**
- Proposer un service de location de vélos
 - Proposer des itinéraires / des offres packagées vélo
 - A long terme, diversifier l’activité en allant vers l’organisation de séjours
- Partenaires techniques et financiers sollicités :**
- Office de tourisme de Chantilly
 - Oise Tourisme
 - PNR Oise – Pays de France
 - Initiative Oise Sud
 - CCI Oise
 - Région Hauts-de-France
- Conseil technique
- Accompagnement à la création + financement



3 – Avis d’opportunité sur un projet

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Camion (achat + aménagement)	28 500 €	- Subventions publiques :	
Remorque + attelage	9 600 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 020 €
Vélos (14 VAE + 16 vélos standards)	22 200 €	LEADER (30 %)	21 030 €
Petit matériel vélo	5 800 €	- Fonds privés :	
Site internet et communication	4 000 €	Financement participatif	6 000 €
		Autofinancement	29 050 €
TOTAL :	70 100 €	TOTAL :	70 100 €



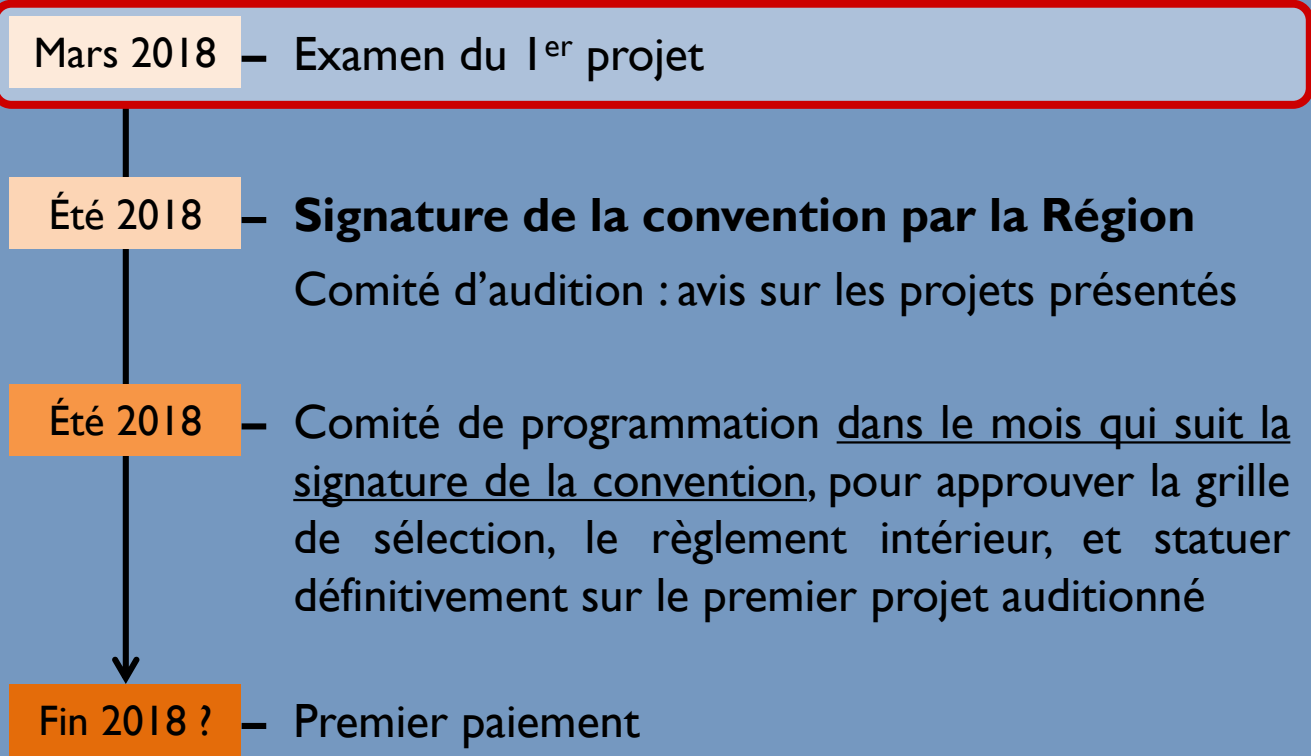
3 – Avis d’opportunité sur un projet

- ➔ **Observations du Comité technique sur le projet :**
- Projet intéressant, développement d’une offre de cyclotourisme qui fait défaut aujourd’hui dans le sud de l’Oise.
 - Questions et demandes :
 - Pourquoi seulement 10 vélos sur l’offre Chantilly-Senlis ?
 - Business plan à compléter (ex : comptes à 3 ans, plan de trésorerie...)
 - Points de vigilance et recommandations :
 - Formation indispensable sur la réparation et l’accompagnement
 - Mettre en avant la spécificité des vélos et la prestation d’accompagnement

POINT 4 : POINT D'INFORMATION

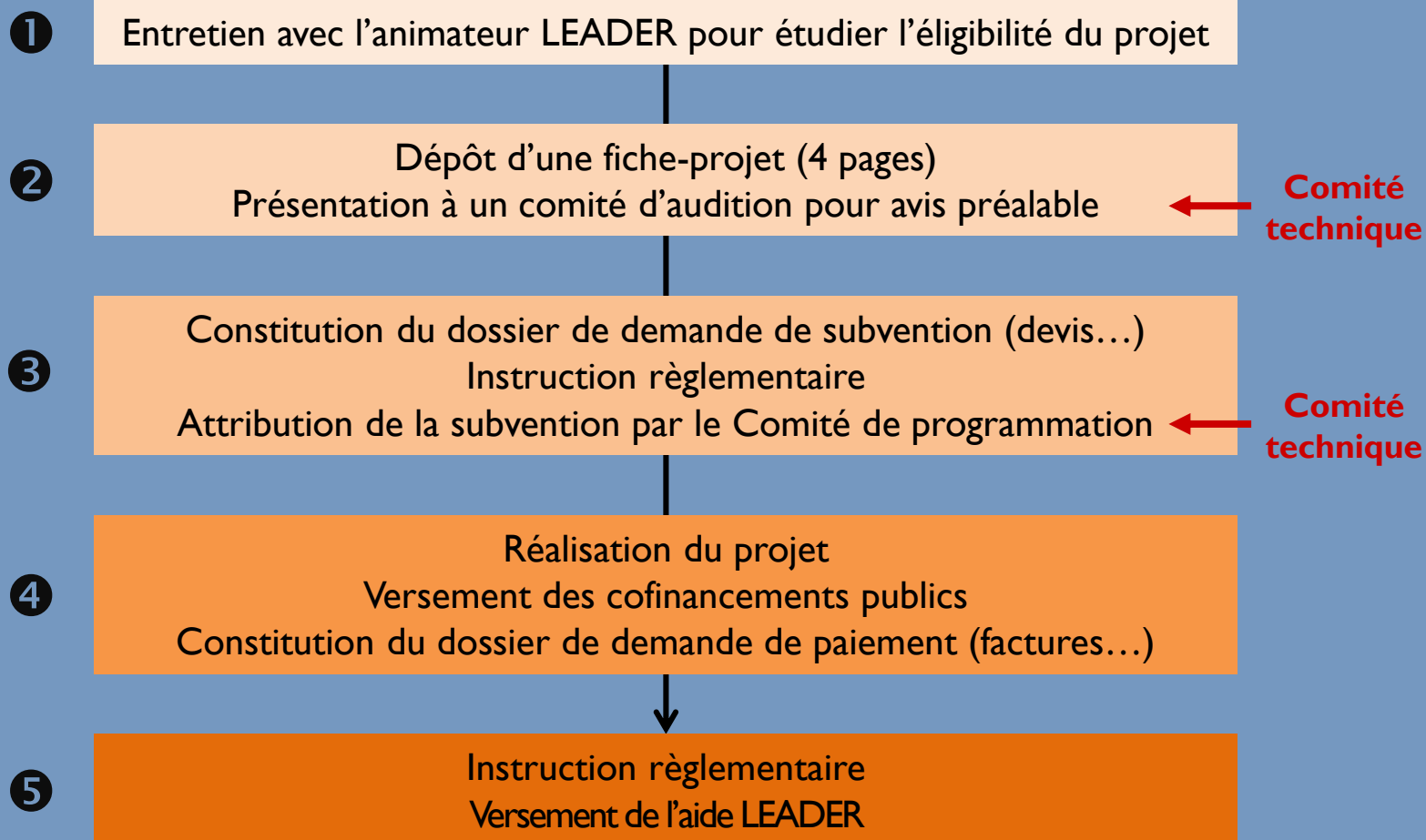


Calendrier prévisionnel





Les étapes d'un projet LEADER





Les étapes d'un projet LEADER



Les dépenses ne doivent pas être engagées (devis signé, bon de commande...)

②

Dépôt d'une fiche-projet (4 pages)
Présentation à un comité d'audition pour avis préalable

Comité technique

③

Constitution du dossier de demande de subvention (devis...)
Instruction réglementaire
Attribution de la subvention par le Comité de programmation

Comité technique



Le projet ne doit pas être terminé (fin des travaux, factures payées...)

⑤

Réalisation du projet
Versement des cofinancements publics
Constitution du dossier de demande de paiement (factures...)

Instruction réglementaire
Versement de l'aide LEADER





Projets pour lesquels un contact est en cours



Certains contacts remontent à un an, les projets ont pu évoluer depuis.

■ Fiche-action I : patrimoine

- Institut de France : création d'un verger conservatoire à l'abbaye de Chaalis
- Commune de Gouvieux : rénovation d'une maison troglodyte pour y installer un artisan d'art
- M & Mme ROUZÉ : rénovation et mise en valeur du château de Montépilloy
- Asso. Parc Jean-Jacques Rousseau : amélioration de l'accueil du public (meubles, canots, tente, golfettes...)
- Rénovation et valorisation de la maison Henri Barbusse à Aumont-en-Halatte (portage à définir)
- Asso. Pavillon de Manse : refonte de l'accueil et de la muséographie





Projets pour lesquels un contact est en cours

■ Fiche-action I : patrimoine

- Aquilon SAS : animation pédagogique sur l'archéologie, basée sur des bacs de fouille itinérants
- Asso. Club du Vieux Manoir : création d'un accueil et d'un parcours pédagogique dans le parc de l'Abbaye du Moncel
- Asso. Armorial : aménagement du germoir du château de Montépilloy pour des animations pédagogiques
- Commune de Raray : exposition permanente sur l'histoire du village (reconstitution 3D, témoignages...)
- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France : Centre d'interprétation de la poterie à Fosses
- Commune de Chantilly : agrandissement du musée de la dentelle





Projets pour lesquels un contact est en cours

■ Fiche-action 2 : tourisme vert

- Office de tourisme communautaire Royaumont-Carnelle-Pays de France : point d'accueil des randonneurs à Asnières-sur-Oise



■ Fiche-action 3 : hébergement

- M & Mme ROUZÉ : création de gîtes et chambres d'hôtes dans le château de Montépilloy
- Institut de France : création de chambres d'hôtes aux étangs de Comelles (bâtiment de la Loge)
- Centre équestre de Senlis : construction d'un bâtiment d'hébergement, partagé entre cavaliers itinérants et stagiaires du centre.



Projets pour lesquels un contact est en cours

■ Fiche-action 4 : commerce

- Commune de Seugy : rénovation d'un local communal abritant le seul commerce du village (*café, pain, presse...*)

■ Fiche-action 5 : circuits courts

- Commune de Gouvieux : installation de producteurs sur des terrains communaux + création d'une boutique en centre-ville
- EARL VAN BUTSELE à Orry-la-Ville : diversification vers du maraîchage et magasin de vente à la ferme
- EARL DE LA COMTE à Boran-sur-Oise : distributeur automatique pour la vente d'œufs et diversification vers du maraîchage

+ *d'autres porteurs connus mais non rencontrés en attendant de connaître les possibilités de cofinancement des Régions*





Projets pour lesquels un contact est en cours

- **Nette prédominance de la fiche-action I**

S'explique facilement car les porteurs de projets potentiels sont pour la plupart connus et ont été contactés. Sur les autres thématiques, il n'y a pas eu de communication large pour le moment (celle-ci est en cours de préparation).

- **Des projets diversifiés**

Porteurs : collectivités, associations, entreprises, particuliers

Toutes les fiches-actions sont représentées

- **Pas de fiche-projet déposée**

Malgré deux relances (septembre 2017 et février 2018), aucun des porteurs rencontrés n'a encore déposé de fiche-projet.

➡ **Nécessité de recourir à des appels à projets avec une échéance précise.**



Règlement intérieur

- **Nouvelle version** légèrement retravaillée par rapport à la 1^{ère} version présentée le 25/09.
- Pas de validation pour l'instant car l'AG exige une validation formelle dans les deux mois après la signature de la convention.
- D'ici là, toute remarque ou proposition sur le fonctionnement du Comité est la bienvenue.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date :

Intitulé du projet	
Porteur	

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	/ 1		
2	<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table> <p>Bonus : porteur privé (+ 2 points)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	/1 /1 /1 /1 = /4 + /2
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	<p>Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...)</p> <p>Evalué selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement <p>L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.</p>	/ 2		
4	<p>Innovation / Evaluée selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux <p>Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.</p>	/ 2		
5	<p>Localisation et portée géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	/ 2		
6	<p>Partenariats et bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	/ 2		
7	<p>Viabilité économique et qualité technique du projet</p> <p>Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.</p>	/ 3		

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td>/2</td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : / = / 26

Bonus : + _____

NOTE FINALE : / 26

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 21 mars 2018

Intitulé du projet :	« BOB E-BIKE », création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
Porteur :	M. Antoine BOBINET (SASU en cours de création)
Localisation :	Siège à Chantilly / Rayon d'action : sud de l'Oise
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Description du projet :

On constate actuellement un intérêt croissant du public pour le tourisme de nature, d'itinérance et pour les activités de plein air. Le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France, avec ses sites touristiques majeurs, ses forêts et les nombreux sentiers et itinéraires qui le parcourent (Trans'Oise, Eurovélo 3, Avenue Verte London-Paris...), constitue a priori un cadre très favorable au développement de ce segment touristique. Pourtant, il n'existe à ce jour aucune offre de location de vélos sur le territoire.

Le but du projet est donc de développer le cyclotourisme en proposant un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) et VTT. L'offre pourra se décliner sous différentes formes (boucle, trajet en aller simple, itinérance) et s'accompagner de services annexes (fourniture de GPS, transport de bagages, balade accompagnée, à long terme offres de séjour packagées...) La location des vélos sera effectuée d'une part auprès du Parc Astérix et des hôteliers, via des partenariats en cours de construction, et d'autre part auprès des particuliers en direct, grâce à un camion faisant office de local mobile et pouvant être positionné devant les sites touristiques ou les gares.

Le projet prévoit au démarrage (printemps 2018) l'acquisition du camion et de 30 vélos et se concentrera initialement sur le partenariat avec le parc Astérix et sur une offre « Chantilly-Senlis ». Selon le succès rencontré, l'entreprise pourra rapidement s'agrandir par l'embauche d'un à plusieurs salariés et l'acquisition de nouveaux vélos et d'un second camion. Elle pourra ainsi diversifier les lieux de départ et les parcours proposés, pour aller vers une offre couvrant le sud de l'Oise (en s'appuyant notamment sur les circuits développés par le Parc naturel régional).

Partenaires sollicités :

- *Initiative Oise Sud* : accompagnement à la création d'entreprise + prêt à taux zéro
- *PNR Oise – Pays de France, office de tourisme de Chantilly, Oise Tourisme* : conseil technique
- *Région Hauts-de-France* : demande de subvention prévue sur le dispositif Priorités Régionales d'Intervention Touristique
- *CCI Oise* : Présentation du projet prévue sur la plateforme de financement participatif Boost in Oise

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Camion (achat + aménagement)	28 500 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Remorque + attelage	9 600 €	Région Hauts-de-France (20 %)	14 020 €
Vélos (14 VAE + 16 vélos standards)	22 200 €	LEADER (30 %)	21 030 €
Petit matériel vélo	5 800 €	<i>- Fonds privés :</i>	
Site internet et communication	4 000 €	Financement participatif	6 000 €
		Autofinancement	29 050 €
TOTAL :	70 100 €	TOTAL :	70 100 €

Antoine Bobinet

- 20 d'expérience dans la vente media et événementielle
 - JC DECAUX
 - Mediapost
 - DHL
 - Belgian Post
 - Hersant Media
 - GL EVENTS
- Envie de réconcilier entreprise et sports nature



- Un passionné de sports nature

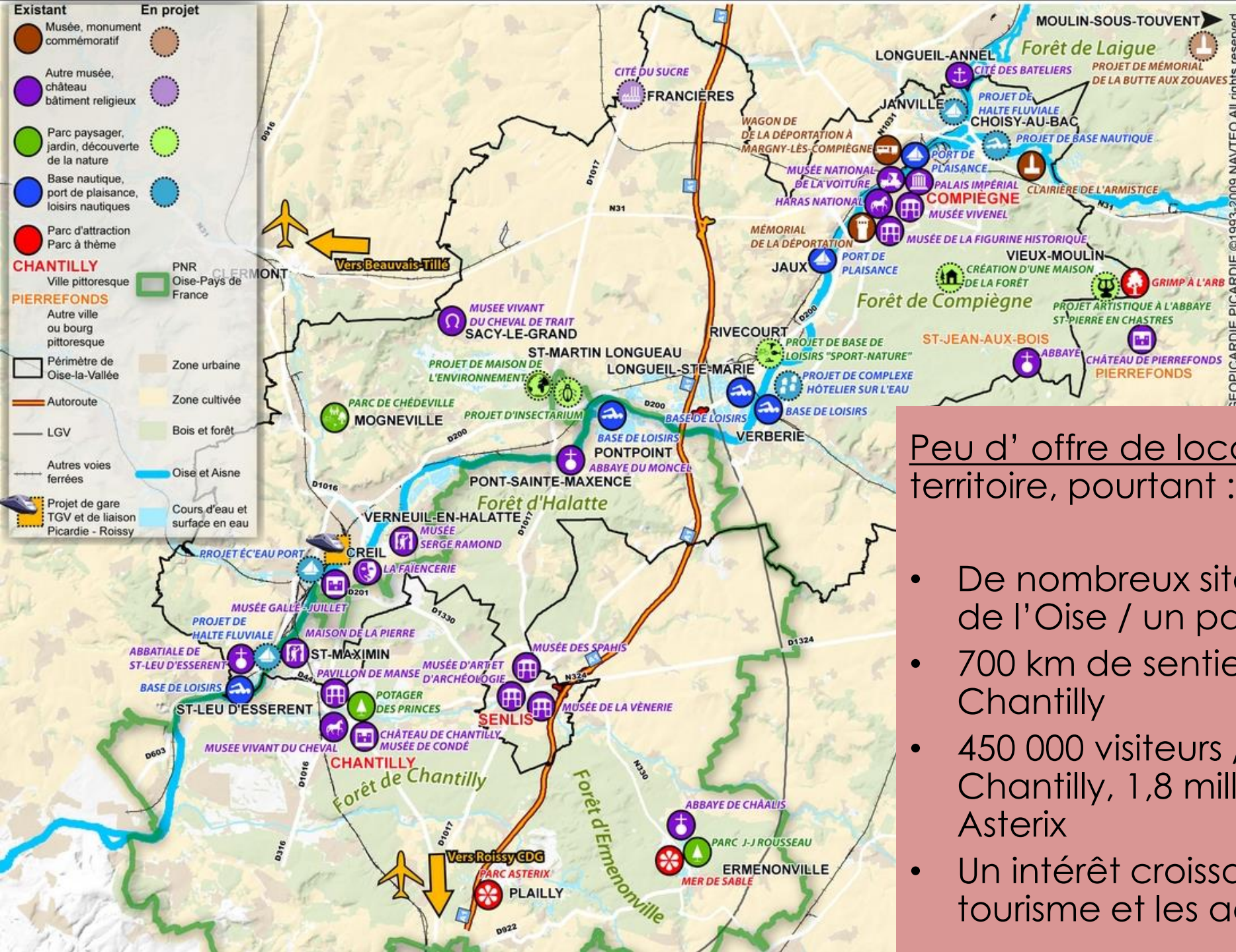
(marathonien, triathlète, organisateur bénévole de manifestations sportives, speaker commentateur)

antoine.bobinet@gmail.com
06.03.44.89.73

Réinventer
le cyclotourisme
en vallée de l'Oise :

BOB @ BIKE

Un constat



Peu d'offre de location de cycles sur le territoire, pourtant :

- De nombreux sites touristiques sur la vallée de l'Oise / un pays et une histoire
- 700 km de sentiers sur le massif forestier de Chantilly
- 450 000 visiteurs / an au château de Chantilly, 1,8 million de visiteurs au parc Asterix
- Un intérêt croissant du public pour le slow tourisme et les activités de plein air

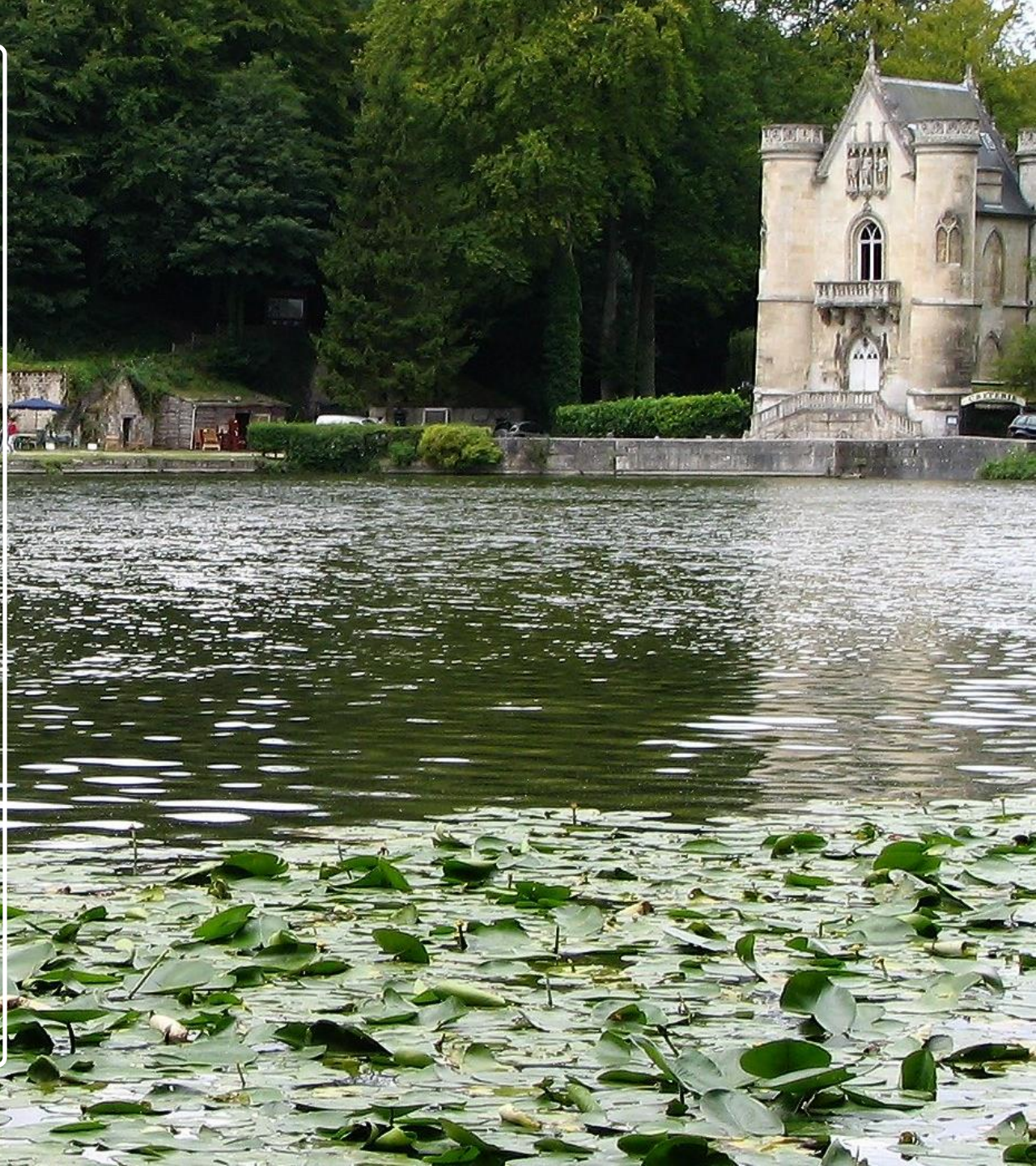
Le projet

Réinventer le cyclotourisme en vallée de l'Oise / raconter une histoire

Créer une expérience unique Vélo-découverte – patrimoine- nature

- Une offre de location de cycles classiques ou électriques
- Un éventail de parcours thématiques avec visites de sites
- Un local mobile, au plus près des points d'intérêt touristiques
- Une offre de services

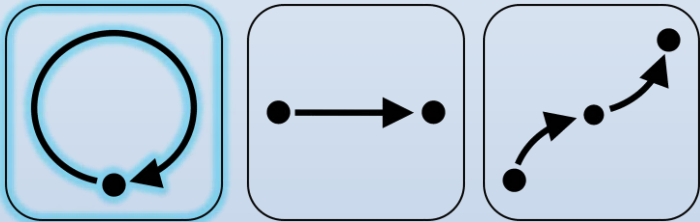
Le vélo est un moyen pour lier ces acteurs du tourisme local



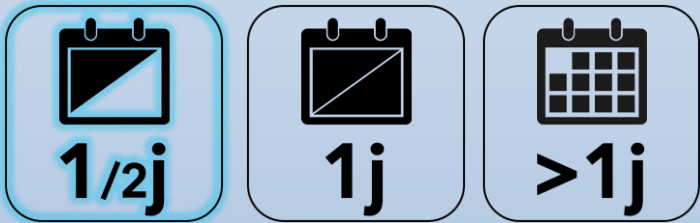
L'offre de location



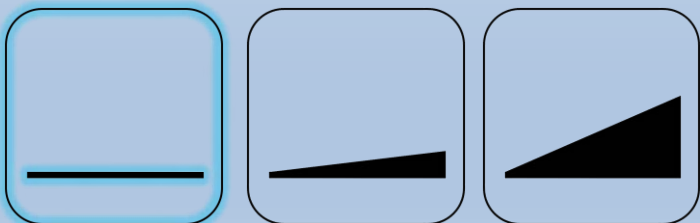
Solo / Solo + enfant / Solo électrique



Boucle / Trajet / Périple



1/2 journée / 1 journée / Séjour



Pour tous / Quelques efforts / Sportif

L'offre de Services



Accompagnement / guide / itinéraires



Révision de parc / Transport et livraison de vélos



Service bagagerie/ itinérance



Création de parcours / Événementiel / sur mesure

3 phases de développement

Location
simple

Année 1

Offres
packagées
vélo

Années 1, 2 et 3

Agence
réceptive
locale

Année 4



Des Vélos



Différents

Un Camion itinérant

- Une camionnette (type Jumpy)
- Une remorque (15 vélos)



71 K € d'investissement

- 16 vélos VTT
- 14 vélos électriques
- Outillage / matériel
- 1 remorque
- 1 site internet
- Formation technique
- Formation animation





The background is a map of the Chantilly region in France, showing various towns, roads, and green spaces. A large white circle is overlaid on the left side of the map, containing the text 'OFFRES PARC ASTERIX' and '20 Vélos'. The text is in a bold, black, sans-serif font. The map shows towns like Chantilly, Senlis, and Rully, and roads like the A1 and N330. There is also a small event listing for 'soiree CJD/ Chantilly' on 18 Janv. at 18:30.

OFFRES PARC ASTERIX

20 Vélos



Offre 1 :

Partez en balade autour du Parc Asterix en liberté

Objectif : Proposer un nouveau service de location de vélos aux résidents de l'Hôtel

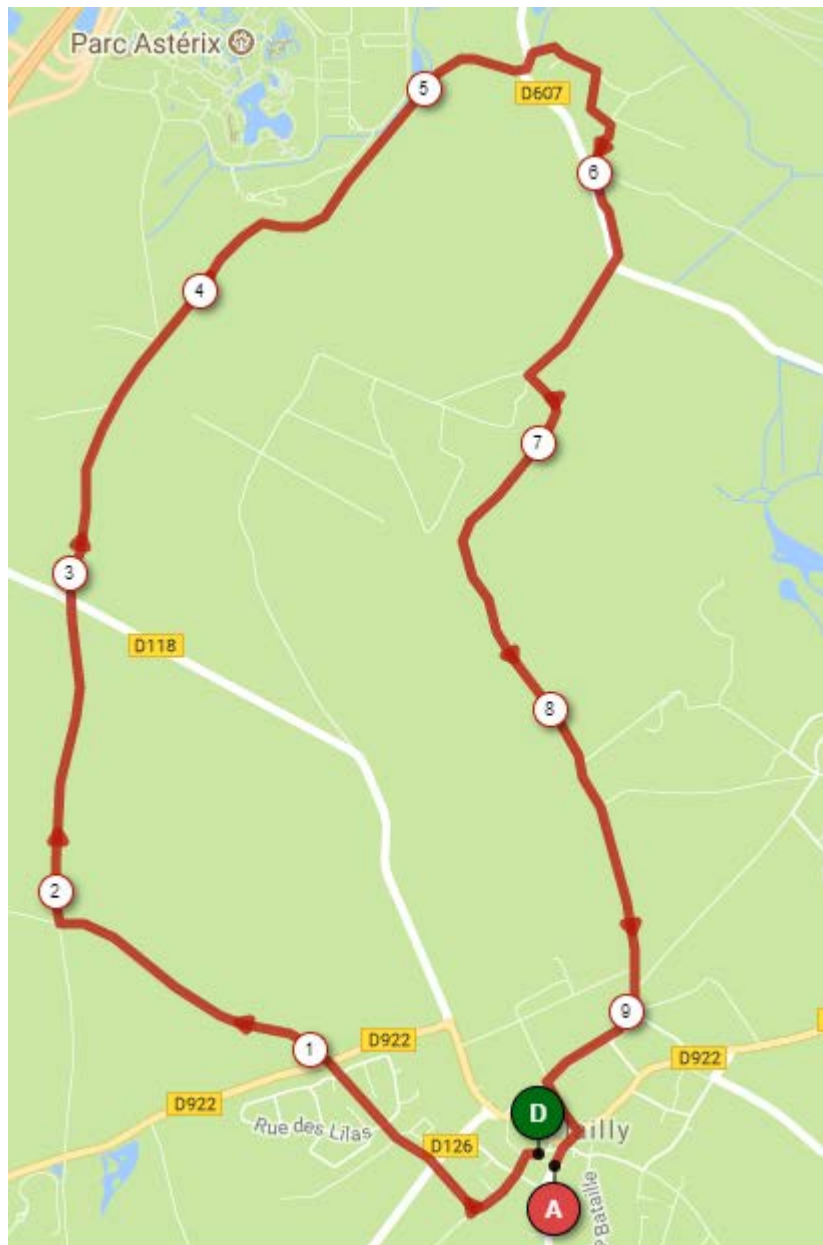
Boucle de 1 h15 -10km

Circuit à baliser et à sécuriser

Carto fournie

Tarif VAE : 20 € / 25 €

Tarif VTT classique : 15 €



Boucle PNR « Des Champs aux Bois »

Départ et arrivée Parc Asterix

Longueur :10 km

Parcours facile entre champs et forêt

Données GPS disponible

Carto papier disponible



Offre 2 : Offre B to B

Partez en balade autour du Parc Asterix

Balade vélo (10 K) ou Run & bike(6K)

Cible : les 200 séminaires par an X50 personnes

30 groupes de 10 personnes
Accompagnement (100 €)

Tarif : 25 € en moyenne



2019

Offre 3 : Venez au Parc Asterix en vélo Offre One way / avec guide et logistique bagage

2 départs possible

Orry la Ville : 14 km (Via comelles – Pontarme)

Chantilly : 25 ou 28 km (via Senlis)

1 journée

Transport des bagages : 30 €

Gps recommandé ou
accompagnement

Tarif VTT classique : 13 €

Tarif VAE : 25 €

Option : GPS (5 €)

Accompagnement : à partir de 5
personnes (50 €)

Retour par navette Asterix

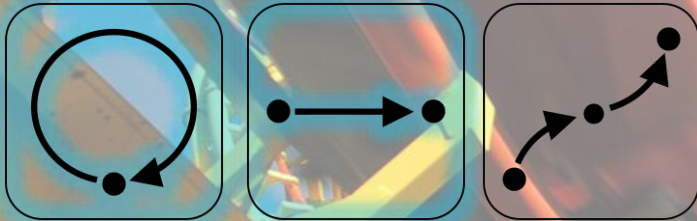
37 k€ de chiffre d'affaire saison 1 (Offre 1 + 2)

- 180 jours d'activité (mai → Octobre)
- Tous les jours
- Une présence journalière sur site
- Pas d'accompagnement
- Offre réservée aux clients des 2 hôtels
 - Offre 1 calculée sur la base de 20 vélos loués par jour
 - Offre 2 calculée sur la base de 300 clients B to B
- Tarif delocation refenu : 15 € / 25 €
- Capacité hotelière saison = 62 000 personnes



Le potentiel de développement du CA

- Elargir la location à d'autres créneaux horaires
- Ouvrir une autre offre (one way)
- Avoir plus de vélos si demande > 5% des résidents
- 3 Hôtels à horizon 2019





The background is a map of the Chantilly region in France, showing various towns, roads, and the Oise river. A large white circle is overlaid on the left side of the map, containing the text 'OFFRE CHANTILLY' and '10 vélos'. The text is in a bold, black, sans-serif font. The map shows towns like Chantilly, Senlis, and Rully, and roads such as the A1 and N330. The Oise river is visible on the left side of the map.

OFFRE CHANTILLY

10 vélos



Offre 1 : Location en liberté

Location proposée aux Hôtels de Chantilly, Senlis et Région Sud Oise

Principe de la location de voiture ou sur réservation

48 jours de week end sur saison

partenaires

Tarif VAE :30 €

Option GPS : (5 €)



Offre 2 : Chantilly ↔ Senlis

Départ et retour Chantilly (gare) ou Senlis (gare)

Programme : En passant par le château roulez tranquillement jusqu'à Senlis, visitez la cathédrale, déjeunez sur place et retournez à votre point de départ par un autre itinéraire

Réservation OT+ hôtels partenaires
Tarif VAE : 25 €
Option GPS : (5 €)



Boucle Chantilly Senlis

Peut se faire au départ de Chantilly ou Senlis

Départ / Arrivée
Longueur : 21 km

Parcours facile

Données GPS disponible

Carto papier disponible

Offre idéale pour les Hôtels de Chantilly ou Senlis

Offre packagée (Vélo + déjeuner+ visite guidée)

Guidage GPS

Visite en groupe ou individuelle

Offre Office de tourisme



2019

Offre 2 : A la découverte du monde équestre

Offre packagée 1 journée

1 location de VAE fun guidée
+1 visite d'écurie
+ 1 panier pique nique
+ 1 entrée au musée vivant

Réservation internet+OT+ hotels
partenaires

Tarif VAE :25 €



2019

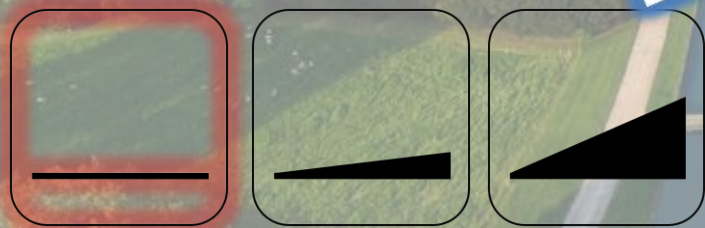
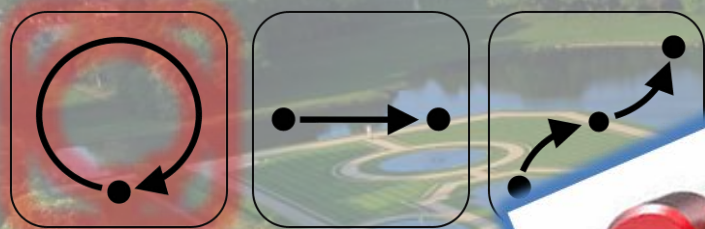
Offre 3 : 100 % Domaine de Chantilly

Offres packagées

- 1 location de VAE fun + 1 entrée dans le parc (faire du vélo dans le parc)
- 1 location de VAE fun + 1 entrée au musée vivant

Réservation : internet + OT + château + hotels partenaires

Tarif VAE : 25 €



2019

Offre 2 : séminaires entreprises

Destination Chateau
Balade dans le château

Boucle de 2 heures
Accompagnement

VAE ou VTT classique

Tarif tout compris et par personne
50 €*

*location de vélo+ casque +entrée du parc + guide



14 K € de CA saison1

- calculée sur la base de :
 - 10 vélos
 - 30 € la journée
 - 48 jours de locations

CA SAISON 1
51 k €



A lush green forest with tall trees and a path leading into the distance. The text is overlaid on the right side of the image.

Les perspectives de développement à 3 ans

- De nouvelles Offres packagées
- Vente de vélos
- Des investissements en camion et vélos
- Agence réceptive locale (organisation de séjours)
- 1 à 5 emplois de créés



BOB E BIKE L'agence de voyage

Les offres itinérances

Séjours à la carte

A partir de 2 jours (1 nuit d'hôtel)

Transport des bagages

Réservation des hôtels

Road book fourni

Option GPS

Visites guidées de sites

A lush green forest with tall, slender trees and a path leading into the distance. The scene is bright and verdant, with sunlight filtering through the leaves.

Merçi

BOB @ BIKE



COMPTE D'EXPLOITATION

PREVISIONNEL ETABLI A L'ATTENTION

DE MONSIEUR ANTOINE BOBINET

AU TITRE DE LA CREATION DE LA SOCIETE BOB E BIKE

EXERCICE 2018



COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL

ETABLI A L'ATTENTION DE MONSIEUR ANTOINE BOBINET

AU TITRE DE LA CREATION DE LA SOCIETE BOB E BIKE

EXERCICE 2018

Le présent travail a été réalisé de bonne foi au vu des pièces, documents et hypothèses de travail qui nous ont été communiqués.

En conséquence, il ne saurait engager notre responsabilité pour le cas où des informations, pièces ou hypothèses susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portées à notre connaissance.

Le 15 mars 2018



PRESENTATION GENERALE

« L'histoire a commencé sur les routes de Corse en aout dernier. Nous avons fait le tour du Cap Corse en vélo pendant une semaine en itinérance. L'idée était de sortir des sentiers battus, voir moins mais mieux, aller à la rencontre des gens, vivre une expérience différente, en allant à son rythme sur un vélo, tout simplement.

C'est ce concept simple que je souhaite développer ici sur ces terres Picardes, c'est cette envie que je souhaite susciter, en proposant de la location de vélos plaisir, des itinéraires tracés et des expériences nouvelles à vivre. » précise Antoine BOBINET

La première étape de ce projet est de proposer aux hôtels et Parc d'attraction :

- des vélos en location avec ou sans GPS
- Des Offres thématiques récréatives et culturelles

A ce titre, Une société par actions simplifiée est créée « BOB E BIKE ».

L'étude ci jointe présente les résultats attendus en année 1 considérant les perspectives d'activité et la mise en place des moyens de cette activité.

Le présent budget présente l'exploitation prévisionnelle de l'entreprise avec les données prévisionnelles notamment :

- Un chiffre d'affaires de 51 000 € hors taxes pour 12 mois.
- Le budget d'investissement est de l'ordre de 70 600 €
- Monsieur BOBINET ne prendra pas de rémunérations cette première année car disposant du régime d'indemnisation chômage.

En conséquence, le détail de plan de financement porte à la sollicitation d'un concours bancaire pour :

Un financement de matériel pour 52 600 € sur 5 ans par la banque

Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas

COMPTE DE RESULTAT :	<u>1ère année</u>	
Chiffre d'affaires	51 060 €	
total production		51 060 €
achats matières premières	0 €	
Marge commerciale		51 060 €
Taux de marge		100,00%
EMBALLAGES	0 €	
ACHATS NON STOCKES	1 200 €	
SERVICES EXTERIEURS	4 640 €	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 200 €	
IMPOTS ET TAXES	90 €	
CHARGES DE PERSONNEL	8 520 €	17%
CHARGES FINANCIERES	960 €	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13 875 €	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	0 €	
Total Charges		35 485 €
Charges de démarrage		3 300 €
Résultat Brut		12 275 €
société soumise à impôt sur bénéfices	oui	
Impôt sur les bénéfices		1 841 €
impôt à 15%	1 841 €	
impôt à 33,33%	0 €	
Résultat Net		10 434 €

CASH FLOW :	<u>1ère année</u>	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13 875 €	
CHARGES FINANCIERES	960 €	
REMBT ECHEANCES EMPRUNT	11 064 €	
REMBT SUD OISE INITIATIVE	2 000 €	
Cash Flow		12 205 €

**Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas**

Chiffre d'affaires	51 060
total production	51 060
achats matières premières	0
Marge commerciale	51 060
Taux de marge	100,00%

Décomposition du chiffre d'affaires prévisionnel

- Parc d'attraction		
Nombre de journée vendue	3240	
Tarification HT	9 €	
Chiffre d'affaires Parc	29 160 €	
- Hotels		
Nombre de journée vendue	480	
Tarification HT	30 €	
Chiffre d'affaires Hotels	14 400 €	
- Séminaires		
Nombre de journée vendue	300	
Tarification HT	25 €	
Chiffre d'affaires Séminaires	7 500 €	
Chiffre d'affaires total		51 060 €

Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas

15 mars 2018

	Valeurs financées	Durée amort	Amortissements	Charges
Camion équipé et remorque	30 000 €	5	6 000 €	
Vélos et accessoires	26 500 €	4	6 625 €	
Site Internet	5 000 €	4	1 250 €	
frais constitution société	1 300 €			1 300 €
frais de prévisionnel	200 €			200 €
Stock mécanique vélo	2 800 €			
Formation animateur	1 800 €			1 800 €
dépôt et caution				
besoin en fonds de roulement				
trésorerie d'avance	3 000 €			
Licenciement à financer				
total des besoins	70 600 €		13 875 €	3 300 €

apports :		
- capital	10 000 €	25,50%
- compte courant	8 000 €	
emprunt	52 600 €	74,50%
total financement	70 600 €	

période emprunt	5
taux	2
date de 1er remboursement	01/05/2018
mensualité d'emprunt	922 €

Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas

DETAIL DES CHARGES

	<u>EMBALLAGES</u>	<u>0</u>
achats emballage	0	
	<u>ACHATS NON STOCKES</u>	<u>1 200</u>
sous traitance de production	0	
edf	0	
eau	0	
gaz	0	
chauffage	0	
petit outillage	0	
fournitures administratives	300	
carburant	900	
fournitures atelier	0	
	<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>4 640</u>
sous traitance générale	0	
crédit bail mobilier	0	
location immobilière	0	
location véhicule	0	
location matériel carte bleue	240	
location config informat	0	
location diverse	0	
charges locatives	0	
entretien matériel	900	
entretien matériel de transport	1 100	
entretien matériel de bureau	0	
maintenance	0	
assurances	2 400	
documentation générale	0	
divers	0	
	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	<u>6 200</u>
commissions sur vente	0	
honoraires	1 600	
frais d'acte	0	
publicité	2 000	
cadeau à clientèle	0	
don et pourboire	0	
transport sur achat	0	
voyage et déplacement	0	
mission et réceptions	1 000	
frais postaux	200	
frais de téléphone	600	
services bancaires	300	
cotisations	0	
divers	500	

**DETAIL DES CHARGES
(Suite)**

<u>IMPOTS ET TAXES</u>		<u>90</u>
formation professionnelle	50	
taxe apprentissage	40	
CFE	0	
taxe diverse	0	
divers	0	
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		<u>8 520</u>
salaires bruts	6 000	
salaires de gérant	0	
charges sur salaires	2 520	
charges sociales exploitant individuel	0	
cotisations conjoint collaborateur	0	
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		<u>960</u>
intérêts sur emprunt	960	
intérêts sur découvert	0	
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>		<u>13 875</u>
dotations aux amortissements	13 875	
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>0</u>
subventions d'exploitation	0	
transfert de charges	0	

Informations sur l'emprunt

Prévisionnel
Antoine BOBINET
BOB E BIKE Sas

Montant emprunté 52 600 €

Taux d'intérêt annuel 2,00%

Date du 1er remboursement 01-mai-18

Durée de l'emprunt (années) 5

Mensualité : 921,96 €

Année	n°année	Capital remboursé sur année	Cumul des intérêts versés sur année	Capital restant du fin d'année
01-mai-19	1	10 103,81 €	959,72 €	42 496,19 €
30-avr-20	2	10 307,75 €	755,78 €	32 188,45 €
30-avr-21	3	10 515,80 €	547,72 €	21 672,65 €
30-avr-22	4	10 728,05 €	335,47 €	10 944,59 €
30-avr-23	5	10 944,59 €	118,93 €	0,00 €
		52 600 €	2 718 €	

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 21/03/2018

Intitulé du projet	BOB E-BIKE
Porteur	Antoine BOBINET (SASU en cours de création)

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table> <p>Bonus : porteur privé (+ 2 points)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1 / 1 1 / 1 1 / 1 1 / 1 = 4 / 4 + 2 / 2
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à un besoin, à un manque (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet En attente d'éléments complémentaires Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	3		

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
✓ Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>1/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td></td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »		1/2 2/2 2/2 1/2 1/2 = 7 /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »						
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : / = 19 / 26

Bonus : + 2

NOTE FINALE : 21 / 26

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable. **Avis d'opportunité favorable**

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.